

La RQTH temporaire, Connaissez-vous ?



La Reconnaissance de la Qualité de
Travailleur Handicapé

Beaucoup de personnes ne déclarent pas une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) car elles ignorent leurs droits.

Le Handicap n'est pas forcément permanent. Il est donc tout à fait possible de bénéficier d'une RQTH durant un temps défini, comme après un cancer ou un AVC par exemple. Elle peut être **temporaire** (souvent entre 1 et 5 ans).

Certaines personnes en situation de handicap n'osent pas faire leur demande par peur de réponse négative et donc de se sentir encore plus illégitimes. L'employeur en a connaissance seulement si le salarié l'en informe.

Une RQTH temporaire permet **d'avoir des aides pendant une période donnée** et peut être **renouvelée si nécessaire** :

- **Aménagement du poste de travail** : matériel adapté, modification de certaines tâches,
- **Aménagement d'horaires aménagés.**
- **Maintien dans l'emploi** : accompagnement si la santé ne permet plus de tenir son poste normalement.
- **Accès à des aides et financements** pour adapter le poste ou suivre une formation, notamment via l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph).
- **Accompagnement spécialisé pour l'emploi ou la reconversion** avec des organismes comme Cap Emploi.
- **Suivi renforcé par la médecine du travail.**

La responsabilité est collective

Il suffit de subir une remarque pour être totalement bloqué et refuser de se battre .

Il est primordial de former les équipes à l'accueil de personnes en situation de handicap, tout type de handicap confondu.

Pour la CFDT

La RQTH est un outil de protection et d'inclusion, qui doit permettre aux salariés de continuer à travailler dans de bonnes conditions, avec une responsabilité partagée entre l'entreprise, les représentants du personnel et les institutions.

- **Retirez votre dossier en ligne auprès de la MDPH** : <https://www.mdp-16.fr/>
- Au besoin, accueil **sans rendez-vous** 15 Bd Jean Moulin – Ma Campagne – Angoulême, du **lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00.**

Vos Elus et représentants CFDT :

Espagnac : Sylvain Paillères – Marylène Robert – François Tosello

Agriers : Valérie Forestier – Aurélie Rossignol – Carine Sarrion – Carine Trillaud